

Accès à l'information

de nom, c'est que l'ordinateur refusait de lui donner un deuxième numéro d'assurance sociale».

Nous avons consacré pas mal de temps à ce problème, monsieur l'Orateur. Je me suis adressé aux fonctionnaires à plusieurs reprises, j'ai pris note de leurs observations, et un beau jour, par chance, nous avons découvert que le type qui utilisait le nom de mon électeur pour commettre des fraudes se trouvait en prison à Woodstock. Pourquoi s'y trouvait-il? Employé dans un poste d'essence, lorsqu'un client achetait pour, mettons, \$10 d'essence qu'il payait au moyen de sa carte de crédit, cet individu déchirait soigneusement la copie du client, laissant le carbone en place, puis il transformait le zéro en cinq, de sorte que le montant indiqué était de \$15. Il retirait ensuite \$5 de la caisse et l'empochait, et la caisse était en balance. La police finit par le prendre et l'incarcérer. Elle y parvint en passant son nom dans l'ordinateur de la GRC qui lui fournit des empreintes digitales. Celles-ci, réintroduites dans l'ordinateur, firent sortir un autre nom. Voilà comment la police l'a pris.

Je me rendis donc à la prison où j'intervis l'individu en question. Il a une mémoire prodigieuse des chiffres. Je n'ai jamais rien vu de pareil. Il me répéta le numéro d'assurance sociale de mon commettant, le récitant dans l'ordre et à rebours. Il fit de même de son numéro de permis de conduire. Quelle mémoire incroyable des chiffres! Je lui demandai ce qu'il comptait faire en sortant de prison, ce à quoi il me répondit qu'il se rendrait au bureau de poste pour demander un autre numéro d'assurance sociale, au bureau des enregistrements à Toronto pour obtenir un autre permis de conduire, et enfin au service qui délivre les actes de naissance, puis il recommencerait de plus belle. Il comptait donc continuer à se servir des pièces d'identité de ce jeune homme.

De retour à Ottawa, j'en ai parlé au ministre responsable. Celui-ci me dit qu'il n'y pouvait rien. Je m'en suis alors entretenu avec le ministre du Revenu national, avec le solliciteur général (M. Kaplan), et avec le ministre de la Justice (M. Chrétien), qui tous me dirent qu'ils n'y pouvaient rien. Finalement, je demandai au premier ministre (M. Trudeau) si un citoyen devait se plier aux exigences de ce programme d'ordinateur pour débrouiller cette affaire, ce à quoi il répondit non, bien sûr. Mais c'est seulement grâce aux pressions exercées par les éditorialistes d'un bout à l'autre du pays que cette affaire a réellement été ébruitée. Tous les grands journaux canadiens en ont fait le sujet d'un éditorial, après quoi des pressions se sont exercées. Un jour à la Chambre, tandis que nous attendions que se tienne un vote, j'ai dit en blaguant au ministre des Finances (M. MacEachen) que si jamais il avait des ennuis avec son numéro d'assurance sociale, il n'avait qu'à s'adresser à moi pour faire arranger ça. Il m'a répondu qu'il en avait été question au cabinet et qu'on avait émis des directives pour régler la question.

● (1730)

Voici ce qui s'est passé. J'ai eu une réunion avec le ministre et ses collaborateurs. Ils voulaient que je me présente au cabinet du ministre. Je suis un député novice, aussi ai-je répondu que je ne me présenterais pas au cabinet du ministre parce que j'aurais à rester debout devant le ministre et tous ses collaborateurs. Je leur ai dit que s'ils voulaient régler la question, ils

pouvaient venir, eux, à mon bureau. Je tenais à être assis derrière mon bureau et à les avoir debout devant moi. Le secrétaire parlementaire, qui est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), a répondu que le ministre ne se présenterait pas à mon bureau. Je lui ai rétorqué qu'il n'avait pas à le faire, que ses collaborateurs n'avaient qu'à venir chez moi. C'est exactement ce qui s'est passé. Ils sont tous venus. Ils se sont fait accompagner d'une secrétaire, de leurs conseillers juridiques et du sous-ministre. J'étais assis derrière mon bureau et eux étaient debout devant moi.

Cela faisait toute une différence, car j'étais plus ou moins aux commandes. Le représentant du service central des registres a tout d'abord nié catégoriquement m'avoir jamais dit que mon électeur devrait changer légalement de nom. J'avais toutefois noté la date, l'heure et les questions que j'avais posées et ainsi de suite. Je lui ai présenté mes notes en lui disant: «Mettez-les dans votre album; je sais que vous devez essayer de conserver votre emploi et que vous ne reconnaîtrez pas vos torts». Enfin, le sous-ministre a dit que la seule solution, c'était de modifier la loi. Ils s'attendaient à ce que je dise que cela ne valait pas la peine, mais j'ai dit que c'était la moindre des choses et qu'il fallait modifier la loi.»

C'est ainsi que cela commença et, 18 mois plus tard—il y avait eu des élections entre-temps—j'ai finalement reçu un nouveau numéro d'assurance sociale pour ce jeune homme et je le lui ai remis en cadeau de Noël. C'était le début d'une nouvelle année et d'une vie nouvelle pour lui, mais il avait vécu l'enfer pendant cinq ans à cause de l'intransigeance des bureaucrates. On disait que cela était impossible et les ministres ne voulaient pas s'en mêler. Personne ne voulait bouger mais, Dieu merci, la police, la GRC et d'autres personnes m'ont aidé. Nous sommes finalement parvenus à nos fins.

En guise de conclusion, je dirai qu'une fois tout cela réglé, le secrétaire de cabinet du ministre a écrit une lettre au *Globe and Mail* pour essayer d'en retirer les honneurs. C'est inimaginable! Nous y avons répondu et je crois qu'on s'est débarrassé de lui peu de temps après, car c'était mesquin. Il a même dit que les services du ministre avaient trouvé l'ignoble individu qui utilisait le numéro d'assurance sociale le nom et l'identité de mon électeur à Woodstock, en prison, alors que c'était faux. J'ai pris la peine de vérifier la liste des visiteurs de la prison pour m'assurer que j'avais raison. Il est certain qu'aucun représentant du gouvernement, de la GRC ou d'un autre service n'était allé là avant que je n'aie trouvé l'individu en prison et que je ne lance l'affaire sur le tapis à la Chambre des communes.

J'ai cru que le fait de rappeler cette histoire ajouterait utilement au débat sur le bill C-43. Je sais que mes collègues de ce côté-ci ont travaillé longuement et laborieusement sur ce projet de loi. Il n'est pas vraiment comme nous l'aurions souhaité, mais c'est un début. Nous l'appuierons certainement, tout en espérant qu'ultérieurement nous aurons l'occasion de le modifier et de l'améliorer encore. Je tenais à montrer les méprises qui peuvent avoir lieu quand des bureaucrates cessent de comprendre les difficultés que peuvent éprouver des citoyens pour des questions aussi simples que l'assignation d'un numéro à un individu. C'est un drame. Cet homme a souffert durant cinq années de sa vie. Nous avons finalement obtenu son remboursement d'impôt; le ministère du Revenu national lui a rendu son argent. L'Ontario lui a remboursé les amendes imposées et